



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 14185

Texte de la question

M. Nicolas Perruchot attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'évolution de la démographie médicale dans la région Centre. En effet, la population de la région représente 4,6 % de la population nationale, alors que la faculté de médecine de Tours ne forme que 3 % des médecins français. Sachant que seuls 75 % des étudiants formés dans une faculté s'installent en moyenne dans la région, une insuffisance dans la couverture médicale de la région est à craindre. Il lui demande de lui indiquer le programme pluriannuel de recrutement des facultés de médecine, en particulier dans la région Centre, et les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour lutter contre la raréfaction du nombre de médecins, notamment dans certaines zones rurales.

Texte de la réponse

La réduction sensible des effectifs des professionnels de santé, prévue à l'horizon 2020, rend indispensable le développement d'une véritable politique démographique qui réponde aux enjeux de notre époque. En premier lieu, le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre des études de médecine a été sensiblement relevé au cours des trois dernières années, 3 800 en 2000, 4 100 en 2001, 4 700 en 2002 et 5 100 pour 2003, en attendant la mise en place aussi rapide que possible de la réforme du premier cycle. Au-delà du nombre de médecins, les difficultés démographiques sont aussi le reflet de phénomènes complexes qui mettent en jeu l'émergence de nouveaux besoins dans la population, les progrès thérapeutiques et techniques ainsi que l'évolution des conditions de travail et de vie des médecins. Pourtant, il faut absolument garantir à la population un accès satisfaisant aux professionnels, qu'ils exercent en milieu urbain ou en milieu rural, en cabinet libéral ou au sein des établissements de santé publics ou privés. Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées avait mis en place en juillet dernier la mission « Démographie des professions de santé », sous la présidence du doyen Berland. Le rapport de la mission a été remis au ministre fin 2002 (consultable sur le site du ministère de la santé www.santé.gouv.fr). Ce rapport comporte une série de propositions dont certaines appellent des décisions urgentes (parmi elles figurent la création d'un Observatoire de la démographie des professions de santé comportant des antennes régionales - observatoire créé et installé en juillet 2003 - et un ensemble de mesures visant à maintenir une offre de soins adaptée en zone rurale) et d'autres qui nécessitent des consultations complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Perruchot](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14185

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1973

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6996